REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

Union-Discipline-Travail

…….

MINISTERE DES EAUX ET FORETS

…….

19EME JOURNEE NATIONALE DE LUTTE CONTRE LES FEUX DE BROUSSE

MESSAGE DE MONSIEUR LE MINISTRE

LE VENDREDI 19 DECEMBRE 2014 A DJEKANOU

Ivoiriennes, Ivoiriens, Chers Compatriotes,

La célébration de la 19eme édition de la journée nationale de lutte contre les feux de brousse, m'offre l'agréable occasion de m'adresser à vous et de vous livrer le message du Gouvernement.

En effet, **son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, Président de la République de Côte d'Ivoire**, dans sa volonté claire et affichée de redonner à notre pays ses lettres de noblesse, a confié au Ministère des Eaux et forêts, l'importante mission de protéger et de réhabiliter la forêt ivoirienne.

Aussi, par le décret **N°2012-962 du 02 octobre 2012** le Gouvernement ivoirien a-t-il institué une **« Journée Nationale de lutte contre les feux de brousse »** en vue d'insuffler une

nouvelle dynamique dans la lutte contre les feux de brousse et les incendie de forêts.

Nous pouvons noter que la déforestation participe pour 17%, au changement climatique dans le monde ; les feux de brousse et les incendies de forêts représentent environ, le tiers de la déforestation.

C'est donc à ce titre que le Ministère des Eaux et Forêts célèbre chaque année, en début de saison sèche, cette **« Journée Nationale de lutte contre les feux de brousse »,** dans une localité de notre pays. Il s'agit par cette cérémonie, d'engager la campagne de sensibilisation auprès de nos populations en particulier, auprès de nos braves paysans, pour qu'ensemble, nous préservions notre couverture forestière contre ce fléau, l'objectif final étant de parvenir à couvrir 20%

de notre territoire national dans quelques années.

Le gouvernement pour sa part, entend se donner les moyens pour atteindre cet objectif. Ainsi en 2012, il a décidé d'accroître les capacités opérationnelles du **Comité National de Défense de la Forêt et de Lutte contre les Feux de Brousse** qu'il a créé depuis 1986, en vue principalement, de disposer des mesures utiles et des recommandations à appliquer, pour empêcher la déforestation inconsidérée et la destruction de la flore et de la faune.

La réforme entreprise vise donc à impliquer l'ensemble des populations, dans la prévention et la lutte contre ce fléau que représentent les feux de brousse. C'est pourquoi, il a été institué au niveau de chaque Région, de chaque Département, de chaque sous-préfecture, de chaque commune et de

chaque village de côte d'ivoire, des Comités locaux de défense de la forêt et de lutte contre les feux de brousse.

Une fois mises en place, ces structures locales, présidées par le corps préfectoral, par les Maires ou par les chefs traditionnels, bénéficierons de l'encadrement des services techniques du Ministère des Eaux et Forêts, pour les actions de formation, de sensibilisation, de communication et de lutte contre les feux de brousse.

Le Gouvernement exhorte donc, l'ensemble des responsables impliqués, à constituer leurs Comités locaux, afin que le Ministère des Eaux et Forêts puisse déployer sa stratégie globale de lutte contre les feux de brousse.

Chers ivoiriennes, Chers ivoiriens,

Les manifestations de lancement de la campagne cette année, vont se dérouler le 19

décembre 2014 à Djékanou qui se situe dans une zone relativement sensible.

Par ailleurs, chacun de nous, habitant la Côte d'Ivoire, est invité dès cet instant, à éviter, durant cette période très sensible de saison sèche, les comportements à risques pouvant provoquer des incendies.

La situation actuelle dans notre sous-région et singulièrement dans notre pays, marquée de fortes pluies fréquentes et par la campagne de lutte contre l'épidémie à virus d'Ebola, semble militer en faveur d'une forte réduction des Feux de Brousse.

Le gouvernement espère ardemment, à l'issue de la période sèche à venir, à ne déplorer aucune perte en vie humaine. Aucun incendie de village ou de plantations du fait des feux de brousse ne devra être enregistré.

Ayant réussi à réduire les feux de brousse de 60%, notre rêve est de terminer une année entière avec zéro feux de brousse. **Car sans Feux de Brousse la Forêt Repoussera.**

Nous pouvons y arriver car, les feux de brousse ne sont pas une fatalité. Chacun doit adopter un comportement nouveau et responsable, en évitant de faire des feux qu'il ne peut contrôler. Car ces feux provoquent la destruction des ressources naturelles et les biens des populations aggravant ainsi la pauvreté.

Préservons nos forêts, nos plantations, nos biens et nos vies en évitant les feux de brousse.

Je vous remercie.